

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00373

Numéro SIREN : 798 052 924

Nom ou dénomination : 2 L TOITURE

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt 489

10.13 B 373.
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DEPOT Co. 7 cr
SOUS LE N° 2024/689.
LE 7.01.24
LE GREFFIER DU TRIBUNAL
P B

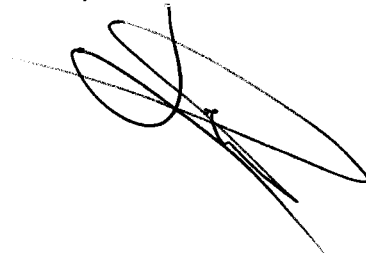
SARL 2 L TOITURE

11 RUE DE LA MER

50180 SAINT GILLES

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/10/2022 au 30/09/2023*

Conformé à l'original



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)	7 085		7 085	7 085			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	94 763	75 063	19 700	27 927	-8 226	-29.46	
	Autres immobilisations corporelles	120 839	91 780	29 059	15 091	13 968	92.56	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	115		115	113	2	1.35		
Prêts								
Autres immobilisations financières	616		616	616				
Total II	223 418	166 842	56 575	50 832	5 743	11.30		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	93 000		93 000	108 229	-15 229	-14.07	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	217		217		217		
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	101 217		101 217	136 129	-34 912	-25.65	
	Autres créances	43 867		43 867	6 321	37 546	593.97	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	262 993		262 993	262 483	511	0.19		
Charges constatées d'avance (3)	1 174		1 174	839	334	39.82		
Total III	502 469		502 469	514 001	-11 533	-2.24		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	725 886	166 842	559 044	564 833	-5 789	-1.02		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRIÉS	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	275 902	224 866	51 036	22.70
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	41 715	61 036	-19 320	-31.65
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		-5 479	5 479	100.00
	Total I	427 617	390 422	37 195	9.53
AUTRES FONDS PROPRIÉS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	28 272	47 725	-19 453	-40.76
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	10 097	13 366	-3 269	-24.46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	889	11 000	-10 111	-91.92
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 449	24 252	27 197	112.14
	Dettes fiscales et sociales	38 998	46 339	-7 342	-15.84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 723	31 729	-30 006	-94.57	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	131 427	174 411	-42 984	-24.65
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		559 044	564 833	-5 789	-1.02
		(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	122 812	146 156	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 559 043.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 747 506.62 Euros et dégageant un bénéfice de 41 715.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 085		
TOTAL	7 085		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	87 071		7 692
Installations générales agencements aménagements divers	1 995		
Matériel de transport	87 358		30 912
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	574		
TOTAL	176 997		38 604
Autres titres immobilisés	113		2
Prêts, autres immobilisations financières	616		
TOTAL	729		2
TOTAL GENERAL	184 812		38 606

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 085	7 085
TOTAL			7 085	7 085
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			94 763	94 763
Installations générales agencements aménagements divers			1 995	1 995
Matériel de transport			118 270	118 270
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			574	574
TOTAL			215 602	215 602
Autres titres immobilisés			115	115
Prêts, autres immobilisations financières			616	616
TOTAL			731	731
TOTAL GENERAL			223 418	223 418

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 144	15 919		75 063
Installations générales agencements aménagements divers	1 596	399		1 995
Matériel de transport	72 666	16 545		89 211
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	574			574
TOTAL	133 980	32 863		166 842
TOTAL GENERAL	133 980	32 863		166 842

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	15 919				
Instal.générales agenc.aménag.divers	399				
Matériel de transport	16 545				
TOTAL	32 863				
TOTAL GENERAL	32 863				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	616	616	
Autres créances clients	101 217	101 217	
Impôts sur les bénéfices	7 208	7 208	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 922	35 922	
Débiteurs divers	737	737	
Charges constatées d'avance	1 174	1 174	
TOTAL	146 874	146 874	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17	17		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	28 255	19 641	8 614	
Fournisseurs et comptes rattachés	51 449	51 449		
Personnel et comptes rattachés	14 374	14 374		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 605	12 605		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 568	11 568		
Autres impôts taxes et assimilés	450	450		
Groupe et associés	10 097	10 097		
Autres dettes	1 723	1 723		
TOTAL	130 538	121 924	8 614	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 441			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES M.LEMOUTON	200.0000	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	135
Total	135

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 621
Dettes fiscales et sociales	4 552
Autres dettes	1 723
Total	7 913

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 174
Total	1 174

2 L TOITURE
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 100 000 euros
Siège social : 13 rue de la Mer
50180 ST GILLES
798 052 924 RCS COUTANCES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 JANVIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 41 715,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 715,31 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	275 901,81 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	317 617,12 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 20,00 euros par part	10 000,00 euros
Le solde	307 617,12 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 307 617,12 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

PNC

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

10 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

10 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Certifié conforme

La Gérance

